

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 24  
Procurations : 3  
Excuses : 1  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00099**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s) :** Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
**Procurations(s) :** M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(e)(s) :** Mme Zahia GHEDDAR  
**Absent(e)(s) :** Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000)  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

**VOTE A MAIN LEVEE**

<b>Nombre de Votants : 27</b>	<b>Dont présents : 24</b>	<b>Dont procurations : 3</b>
<b>POUR : 27</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 0</b>

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *M. Schwartz*  
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 21 octobre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211018-D202100099ID-DE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00101**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s) :** Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
**Procurations(s) :** M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(e)(s) :** Mme Zahia GHEDDAR  
**Absent(e)(s) :** Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

**APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :  
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.

**VOTE A MAIN LEVEE**

<b>Nombre de Votants : 28</b>	<b>Dont présents : 25</b>	<b>Dont procurations : 3</b>
<b>POUR : 27</b>	<b>ABSTENTIONS : 1</b> (M. Henri STOLL)	<b>CONTRE : 0</b>

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *M. Schwartz*  
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 21 octobre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211018-D202100101ID-DE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00100**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet de renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 qui lui a été présenté

- S'ENGAGE à ne pas procéder dans les parcelles concernées aux opérations suivantes :
- o Travail du sol\*
  - o Nivellement
  - o Remblaiement, dépôts de gravas et de terre

\*Sauf opération liées à la gestion des arbres fruitiers, (renouvellement, plantation)  
Contrôle : Sur place

S'ENGAGE à respecter les items liés à la bonne gestion de la forêt (pas de plantation d'essence allochtones, limiter les coupes rases à 20 ares, ne pas recourir à des plantations dans les clairières de moins de 20 ares, maintenir l'état des peuplements à forte naturalité)

S'ENGAGE à informer les services instructeurs ainsi que l'animateur du site de tout projet de loisir dont il a connaissance (installation d'aménagement de toute nature, pratique d'une activité même temporaire) concernant les parcelles concernées. Lorsqu'il est sollicité pour l'installation d'aménagements, l'ouverture de voies carrossables à la circulation de véhicules motorisés (figurant au plan de circulation du site) ou l'organisation ponctuelle d'une activité ou nouvelle manifestation sportive ou festive sur ses parcelles contractualisées, la signataire de la Charte s'engage à ne donner son accord que s'il a obtenu un accord de principe de la part du président du COPIL, qui le cas échéant, sollicitera l'avis du COPIL.  
Contrôle : Sur place auprès de l'animateur

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document et acte relatif au projet de renouvellement à la charte Natura 2000.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *Martine Schwartz*  
Martine SCHWARTZ

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
Procurator(s) : M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR  
Absent(e)(s) :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a sollicité la commune pour le renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 des collines sous-vosgiennes, pour les propriétés communales concernées du mont de Sigolsheim et de la forêt de Kientzheim.

Rappelons que la signature de la charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site Natura 2000. Elle comporte des engagements qui pourront être contrôlés par l'administration. Elle contient également des informations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

La signature de la charte permet en outre de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur la totalité de la propriété concerné pour cinq ans (durée de l'engagement).

Les engagements sont formulés par type de milieu naturel. Deux engagements sont conditionnels à la signature de la charte :

- 1) l'accès aux terrains pour les opérations d'inventaires et d'évaluation de conservation des habitats
- 2) La mise en conformité du document d'aménagement des parcelles forestières lorsque c'est nécessaire

Le signataire choisit les parcelles cadastrales pour lesquelles il s'engage. Il vous est donc proposé de renouveler l'adhésion pour les parcelles déjà concernées.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

RECU EN PREFECTURE  
Le 21 octobre 2021  
VIA DOTELEC - C  
000-20005:003-20211015.D202100100100.DE

VU le Projet de Charte Natura 2000 et la proposition d'adhésion,  
ENTENDU les explications du rapporteur,

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----

EXTRAIT N°2021.00102  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
Procurations : M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR  
Absent(e)(s) :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES  
DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 : Marchés publics

Fourniture d'électricité pour les bâtiments et installations de la ville de Kaysersberg vignoble

lot	Intitulé	Société retenue	Montant € H.T.
Lot unique	Fourniture d'électricité pour les bâtiments et installations de la ville de Kaysersberg vignoble	Déclaration sans suite Lancement nouvelle procédure d'appel d'Offres	

RECU EN PREFECTURE

Le 21 octobre 2021

VIA DOTÉLEC - Dematis

068-200052603-70211013-070210010210-DE

Rénovation de l'école maternelle Bristel en crèche

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT de l'avenant
Lot 1 Gros œuvre Démolition	03/08/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux - suite aux travaux de démolition et sondages : reprise en sous œuvre d'un mur porteur, dépose laine projetée pré-existante sous les faux plafonds, reprise de la maçonnerie après démolition des portes (mises aux cotes), - chape de douche Montant du marché initial : 103 480,60 € HT Montant du marché initial + avenants : 110 114,10 € HT	Ets CLB	+ 6 633,50 €
Lot 1 Gros œuvre Démolition	03/08/2021	Avenant n° 2 Exécution de travaux : modification des réseaux d'évacuation des eaux pluviales (récolte des eaux de pluie des toitures existantes et raccordement sur le réseau existant sur la parcelle voisine, vers la rivière), réalisation d'un robinet de puisage dans le jardin potager Montant du marché initial : 103 480,60 € HT Montant du marché initial + avenants : 113 551,10 € HT	Ets CLB	+ 3 437,00 €
Lot 3 Menuiserie extérieure PVC	03/08/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux: fourniture et pose de stores occultant dans les salles d'évolution, dortoir 1 et salle à manger Montant du marché initial : 16 285,00 € HT Montant du marché initial + avenants : 20 557,00 € HT	Menuiserie 2R	+ 4 272,00 €
Lot 9 Sols souples	05/08/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux : création d'une douche personnelle PMR Montant du marché initial : 17 555,67 € HT Montant du marché initial + avenants : 17 905,77 € HT	CDRE	+ 350,10 €

Réhabilitation de l'ANNEXE de la médiathèque en LOCAUX pour les RESTOS du CŒUR

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT de l'avenant
Lot 6 Chape Carrelage	22/09/2021	Avenant n° 1 Travaux non réalisés : fourniture et pose de carrelage murale, tapis de propreté... Montant du marché initial : 9 788,00 € HT Montant du marché initial + avenants : 8 080,00 € HT	Ets Multisols	- 1 708,00 €
Lot 4 Isolation Plâtrerie Plafonds	22/09/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux d'isolation : PV pour isolant en fibre de bois dans les combles, renfort bois dans les contre cloisons... Montant du marché initial : 18 149,70 € HT Montant du marché initial + avenants : 19 984,20 € HT	Meyer Isolation	+ 1 834,50 €
Lot 2 Charpente bois couverture Zinguerie	22/09/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux d'isolation : PV pour isolant en fibre de bois dans les combles, renfort bois dans les contre cloisons... Montant du marché initial : 21 495,20 € HT Montant du marché initial + avenants : 23 550,00 € HT	Arkedia	+ 2 054,80 €

Lot 7 Peinture	22/09/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux de peinture de plafonds Montant du marché initial : 3 081,00 € HT Montant du marché initial + avenants: 3 573,00 € HT	Lammer	+ 492,00 €
Lot 8 Sanitaire ventilation électricité	7/10/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux en plus-value : partie sanitaire (fourreau, évier inox professionnel, crédence, chauffe-eau..), partie électricité (plus-value : four encastrable, hotte, ..) et partie électrique (prix supplémentaire, montage, câblage, goulotte..) Exécution de travaux en moins-value : frigo, sortie de toiture, luminaires encastrés.. Montant du marché initial : 13 320,11 € HT Montant du marché initial + avenant: 17 366,44 € HT	Prest' Elec	+4 046,33 €
Lot 5 Menuiserie Intérieure	7/10/2021	Avenant n° 1 Exécution de travaux en moins-value : ensemble vitré, lasuré, store... Montant du marché initial : 9 626,11 € HT Montant du marché initial + avenant: 8 264,34 € HT	Menuiserie SIBOLD	-1 361,77 €

#### Alinéa 6 – Assurance - Indemnité de sinistre

14/09/2021 : remboursement de 1194,36 € suite à un choc de véhicule identifié sur mobilier urbain  
 22/09/2021 : remboursement de 300,00 € suite à obtention du recours concernant un sinistre : choc de véhicule identifié sur mobilier urbain  
 28/09/2021 : remboursement de 135,00 € suite à obtention du recours concernant un sinistre : choc de véhicule identifié sur mobilier urbain  
 30/06/2021 : remboursement de 1003,60 € suite à un choc de véhicule identifié sur mobilier urbain  
 11/10/2021 : remboursement des honoraires d'avocat de 5 951,70 € correspondant à l'affaire Ville de Kaysersberg/DECHRISTE – Salle des sports Théo Fallier

#### Alinéa 26 attribution de subventions :

FINAN-CEUR	Dispositif	Objet/ projet	Montant subventionnable HT	Montant subvention	Taux
ETAT	Achat de gilets pare balles	Gilet police	1 034,00 €	250,00 €	24.2%
CeA	Politique du Développement Territorial	Restructuration du Musée Albert Schweitzer tranche 2	590 098,00 €	147 525,00 €	25 %
CeA	Amendes de Police	Amendes de police parking Rue du Mambourg	38 165,40 €	6 000,00 €	15.7%
Région	Diagnostic des bâtiments publics et associatifs	Diagnostic énergétique du Groupe Scolaire Jean Geiler et du Périscolaire de l'île aux Enfants à Kaysersberg Vignoble	4 940,00 €	2 000,00 €	40.5%

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *Martine Schwartz*  
 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00103**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s) :** Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
**Procurat(i)on(s) :** M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(e)(s) :** Mme Zahia GHEDDAR  
**Absent(e)(s) :**  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

**CESSION DE PARCELLES VITICOLES ET AGRICOLES**

Mme Patricia BEXON et M. Patrick SCHIFFMANN quittent la salle.  
Le nombre de votant est de : 25 (23 présents + 2 procurations).

M. Michel BLANCK, adjoint au Maire, fait part à l'assemblée que la Ville de Kayserberg Vignoble souhaite vendre des parcelles viticoles aux exploitants titulaires de baux ruraux conclus avec la commune.

Il est précisé qu'une proposition de cession a été faite à tous les titulaires de baux ruraux, chacun étant bien entendu libre de se positionner.

Ces transactions s'intègrent dans un programme global d'acquisitions, d'échanges et de cessions permettant à la commune d'obtenir la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations.

Compte tenu du volume des transactions à intervenir dans le cadre de ce projet, la commune veille à ne pas déstabiliser le marché du foncier viticole local. Aussi, les propositions de prix de cession ont été réalisées après consultation de la SAFER et les avis des services des domaines.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

VU l'estimation de la SAFER du 2 juin 2021

VU les avis des domaines,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 octobre 2021

VIA D@TELEC - Dematis

008-206052603-20211018-D50210010310-DE

Acquéreur	Ban Lieu-dit	Sec-tion	Par-celle	Surface ares	Prix / are	Prix total de vente	Estima-tion SAFER	Estimation des Domaines
AMANN Nicolas	Bennwihr Higerts	13	348	17,51 *	1 250 €	21 887,50 € *	1 250 €	1 250 €
WAGNER Christian et Béatrice	Bennwihr Higerts	13	348	17,51	1 250 €	21 887,50 € *	1 250 €	1 250 €
SCHIFFMANN Joseph et Victor	Kientzheim Altenbourg	09	323	7,37	1 450 €	10 686,50 €	1 350 €	1 500 €
SCHIFFMANN Patrick et Sylvie	Kientzheim Schneckenort	10	95	12,03	1 450 €	17 443,50 €	1 250 €	1 450 €
BARTHELME Pauline	Kientzheim Furstentum	08	19	4,06	2 250 €	9 135,00 €	1 250 €	2 250 €
STEINHARD Emmanuel et Valérie	Sigolsheim Billach	11	260	15,28	1 250 €	19 100 €	1 250 €	1 250 €
KUEHN Louis	Sigolsheim Herrenweg	14	503/131	18,50	1 250 €	23 125,00 €	1 250 €	1 250 €
BARTH Guillaume	Sigolsheim Leimengrub	06	131	1,04	1 250 €	1300,00 €	1 000 €	1 700 €
TEMPE Lucas	Sigolsheim Neumatten	15	37	25 *	1 100 €	27 500 € *	1 100 €	1 200 €
TEMPE Lucas	Sigolsheim Neumatten	15	37	27,80 *	1 100 €	30 580,00 € *	1 100 €	1 200 €
TEMPE Lucas	Sigolsheim Neumatten	15	37	32 *	1 100 €	35 200,00 € *	1 100 €	1 200 €
GFA Bernard GSELL	Sigolsheim Neumatten	15	37	64,33 *	1 100 €	70 763,00 € *	1 100 €	1 200 €
JENNY-STICH Mireille et Michel	Sigolsheim Neumatten	15	37	33,18 *	1 100 €	36 498,00 € *	1 100 €	1 200 €
Total				275,61		325 106 €		

\*Sous réserve d'arpentage

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** la cession des parcelles viticoles communales citées ci-dessus à l'exploitant titulaire du bail rural conclu avec la commune ou à son ayant droit, tel que précisé dans le tableau ci-dessus

**DECIDE** de fixer le prix de vente selon le lieudit tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, en tenant compte de l'estimation de la SAFER et de l'avis des Domaines,

**AUTORISE** le Maire à faire établir l'arpentage des terrains le nécessitant,

**DIT** que la cession se fera par acte administratif,

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE A MAIN LEEVE**

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *M. Schwartz*  
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excusés : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00104**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
**Présent(e)(s)** : Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
**Procurations(s)** : M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
**Absent(e)(s) excuse(s)** : Mme Zahia GHEDDAR  
**Absent(e)(s)** :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

**VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DE  
CHARGES (CLECT) DE LA CCVK DU 01.09.2021**

La CLECT de la CCVK se réunit après chaque transfert de compétence afin d'évaluer les charges qui étaient supportées par les communes préalablement et qui sont transférées à la Communauté de Communes.

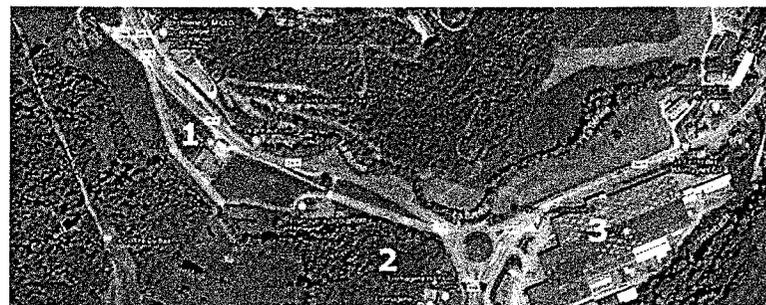
Si le rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins 2/3 des conseils municipaux, représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, les charges évaluées sont déduites des attributions de compensation des communes concernées..

La CLECT s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les sujets suivants :

1. Évaluation des charges transférées pour la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM)
2. Évaluation des charges transférées pour la compétence voirie : pistes cyclables et aires de co-voiturage
3. Réexamen de l'évaluation des charges pour la compétence de gestion de la médiathèque suite à la désaffectation des espaces de bâtiments non nécessaires à l'exercice de la compétence

Concernant les charges transférées pour la compétence AOM, la commission propose qu'elles soient nulles.

Les pistes cyclables concernées par le transfert de charges sont celles en site propre à usage cyclable exclusif hors agglomération. Seuls deux secteurs correspondent à cette définition : la passerelle entre Kayserberg Vignoble et Ammerschwihr et la piste entre Hachimette et Lapoutroie tel que représentée ci-après.



La commission propose d'évaluer le transfert de charges à 2 860 euros pour la commune de Lapoutroie.

Concernant les aires de co-voiturage, l'estimation est nulle puisqu'il n'y avait pas d'aire de co-voiturage avant la réalisation par la CCVK de celle de la gare de Fréland.

Enfin, s'agissant du point 3, il ne s'agit pas à proprement parler de transfert de compétence, mais de restitution à Kayserberg Vignoble des parties du bâtiment non affectées à la médiathèque, entraînant un recalcul des charges transférées, qui se monteront désormais à 59.760 € par an à compter du 01/01/2022.

Vu le rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> septembre transmis par la CCVK

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**VALIDE** le rapport de la commission ci-joint, à savoir:

- Les charges transférées au titre de la compétence AOM sont nulles.
- Pour les pistes cyclables :
  1. Concernant le périmètre de la compétence :
    - o la piste cyclable KBV-Gare de Fréland reste de la compétence de la commune de Kayserberg Vignoble car elle est partagée avec l'entreprise DS Smith
    - o A la demande des communes, la portion de piste de compétence intercommunale de la passerelle est limitée exclusivement à la passerelle, les charges d'entretien et de renouvellement des accès restent donc à la charge des communes
  2. Concernant le calcul des charges :
    - o Les charges transférées pour la piste Hachimette - Lapoutroie se montent à 2 860 €
- Au titre de la compétence création, aménagement et entretien des aires de co-voiturage les charges transférées sont nulles

- Concernant la médiathèque :
  - o Le bâtiment hors espace lié à la médiathèque est restitué en totalité à la commune de Kaisersberg Vignoble au 01/01/2022,
  - o Les charges transférées sont modifiées et se montent à 59 760 € à compter du 01/01/2022
  - o Les surfaces du bâtiment, leur entretien et rénovation sont réparties selon les indications suivantes :
    - Surfaces exclusivement Communes de Kaisersberg Vignoble: 479m<sup>2</sup> incluant le logement
    - Surfaces exclusivement CCVK : 441 m<sup>2</sup>
    - Surfaces communes 222 m<sup>2</sup>
  - o Une convention est à prévoir pour la gestion du bâtiment à compter du 01/01/2022

**VOTE A MAIN LEVEE**

<b>Nombre de Votants : 28</b>	<b>Dont présents : 25</b>	<b>Dont procurations : 3</b>
<b>POUR : 28</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 0</b>

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excuses : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00105**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouveau de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
Procurations : M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excuse(s) : Mme Zahia GHEDDAR  
Absent(e)(s) :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

**REDEVANCE 2021 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES  
OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

Mme le MAIRE fait part à l'assemblée de la nécessité de fixer chaque année les tarifs de redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication.

Il est proposé de revaloriser les montants en tenant compte de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01). Ces modalités de revalorisation pourraient ensuite être reconduites chaque année.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121.29,

VU le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,

VU le décret du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

**CONSIDERANT** que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

RECUE EN PRÉSENCE **APPROUVE** les tarifs pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

Le 21 octobre 2021  
VIA DOTELEC - Dematis  
068-200052603-20211018-D20210610510-DE

	ARTÈRES (en € / km) :		INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonique mobile, armoire technique) :	AUTRES (€ / m²) (cabine tél, sous répartiteur) :
	Souterrain :	Aérien :		
Domaine public communal routier	41,26 €	55,02 €		27,51 €

**DECIDE** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01),

**INSCRIT** annuellement cette recette au compte 70323,

**CHARGE** Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à ces décisions.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *M. Schwartz*  
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Excusés : 1  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2021.00106**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire  
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCH, Mme Agnès DENTZ (arrive au point Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000), M. Vincent TEMPE, Mme Ellane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA  
Procurat(i)on(s) : M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL  
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR  
Absent(e)(s) :  
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 12 octobre 2021

#### RÉVISION DU CONTRAT DE PRÉVOYANCE AU 1ER JANVIER 2022 ET PARTICIPATION EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1er janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail. L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux

RECU EN PRÉSENT  
Le 21 octobre 2021  
VIA DOTELEC - Dematis  
068-200052603-20211018-D2021001000-DE

1

global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1er janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Cette hausse des taux se traduit par une augmentation moyenne de la cotisation d'un peu moins de 2,50€/agent/mois.

Pour mémoire, la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents avait été fixée lors de l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance en 2018. Les montants de participation dans la limite de la cotisation versée par l'agent étaient :

- Pour les contrats de base à :
  - o 35€/mois pour les agents de catégorie C
  - o 30€/mois pour les agents de catégorie B
  - o 25€/mois pour les agents de catégorie A
- Pour la garantie optionnelle « décès et perte totale et irréversible d'autonomie » à 5€/mois pour les agents qui la souscrivent

De fait, la participation de la collectivité sur les contrats de base se verrait ainsi augmenter d'environ 8% et de 7% en prenant en compte la totalité de la participation, garantie optionnelle comprise.

Au vu du plafond de participation, les agents de catégorie C ne seront pas impactés par la hausse, totalement prise en charge par le montant plafond.

Et seuls 9 agents de catégorie B et A verront leur reste à charge augmenter.

Pour pallier à cette augmentation du reste à charge, il est proposé que le plafond de participation financière de la collectivité soit revu à la hausse de 10%.

Ce qui amènerait les montants de la participation à :

- Pour le contrat de base à :
  - o 38,50€/mois pour les agents de la catégorie C
  - o 33€/mois pour les agents de la catégorie B
  - o 27,50€/mois pour les agents de la catégorie A
- Pour la garantie optionnelle « décès et perte totale et irréversible d'autonomie », elle resterait fixée à 5€/mois pour les agents qui la souscrivent.

Au final, au total, l'augmentation de la participation de la collectivité passerait à un environ 8,5%.

Sur les 9 agents impactés par l'augmentation du reste à charge en premier lieu, 7 le restent encore mais pour un coût un peu moindre.

Après avoir été informés des nouveaux taux, les agents auront la possibilité de résilier leur adhésion.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

2

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

VU la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

VU la délibération des Conseils Municipaux des 26 février 2018 et 5 novembre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

VU l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

**PREND ACTE** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	<i>Niveau d'indemnisation</i>	<i>Tarif</i>
<i>Incapacité</i>	<i>95%</i>	<i>0,64%</i>
<i>Invalité</i>	<i>95%</i>	<i>0,34%</i>
<i>Perte de retraite</i>	<i>95%</i>	<i>0,49%</i>
<i>Décès / PTIA</i>	<i>100%</i>	<i>0,33%</i>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**DECIDE** d'accorder une augmentation de 10% de la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents et de fixer le montant de la participation pour le risque prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent :

- Pour le contrat de base à :
  - o 38,50€/mois pour les agents de la catégorie C
  - o 33€/mois pour les agents de la catégorie B
  - o 27,50€/mois pour les agents de la catégorie A
- Pour la garantie optionnelle « décès et perte totale et irréversible d'autonomie » à 5€/mois pour les agents qui la souscrivent.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

#### VOTE A MAIN LEVEE

<b>Nombre de Votants : 28</b>	<b>Dont présents : 25</b>	<b>Dont procurations : 3</b>
<b>POUR : 28</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 0</b>

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *Martine Schwartz*

Martine SCHWARTZ